

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1500

11 juin 2014

SOMMAIRE

All Square S.A.	71999	ILG Lux Holdings II S.à r.l.	71977
Amot S.A.	71992	Immobilière Alzingen S.A.	71954
Batavia S.A.	71979	Immobilière By Lentz S.A.	71954
Casa Alta S.à r.l.	71977	Iron Mountain Luxembourg Services S.à r.l.	71956
Communication - System & Business Con- sulting	71978	Isamco S.à r.l.	71956
Eastpharma S.à r.l.	71978	Lahache S.A. SPF	71957
Empik Investments II S.à r.l.	71980	Lunar Altrincham S.à r.l.	71959
Foyer Vie S.A.	71954	Lunar Cardiff S.à r.l.	71962
FTF Galleon S.A.	71998	Milux Holding S.A.	72000
Futuretech S.A.	71980	Novimind	72000
GEORGES BOISSENET, Société à respon- sabilité limitée	71978	ProCo S.à r.l.	72000
GFMI S.à r.l.	71958	Saco S.A., SPF	71954
Globe Express Services	71955	Saco S.A., SPF	71954
Goodhart Partners Horizon Fund	71955	Sadensio Luxembourg S.A.	71958
Goodman Candy Logistics (Lux) S.à r.l. ..	71992	Sea Mist Developments S.A. SPF	71993
Heerema International Group Services Holding S.A.	71955	Sentinel Management Holdings S.A.	71966
Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l.	71955	SHB Sicav	71979
Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l.	71979	Sword Investments 1 S. à r.l.	71954
Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l.	71998	TCA SPV I S.à r.l.	71980
		Vocéro Investissements S.A.	71979
		Voyages Sales-Lentz S.A.	71977
		WP Roaming II S.A.	71965

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2014051212/10.

(140058224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Saco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.129.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050808/10.

(140058018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Saco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.129.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050807/10.

(140058017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

**Immobilière By Lentz S.A., Société Anonyme,
(anc. Immobilière Alzingen S.A.).**

Capital social: EUR 2.763.452,67.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 163.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Immobilière By Lentz S.A.

Référence de publication: 2014051240/11.

(140058216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sword Investments 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.742.

Par résolutions signées en date du 27 mars 2014 l'associé unique a accepté la démission de Rupert Gifford Lywood, avec adresse au 25, Clapham Manor Street, SW4 6DU Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet au 13 mars 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050806/13.

(140057343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Heerema International Group Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.192.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051232/9.

(140058814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Henderson Asia-Pacific Indirect Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.873.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051233/9.

(140058543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extraits des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 2 avril 2014

L'associé unique a accepté la démission de Monsieur HENNAOUI Ibrahim, demeurant au 590, Petro Trad Street, PoB 116 2230 Beirut, Lebanon, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec date d'effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051228/12.

(140058218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Goodhart Partners Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 118.968.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 4 avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Jean Philippe CLAESSENS, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg - L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;

- Peter Taylor, avec adresse professionnelle au Queensland House 393 Strand London WC2R 0LT, Grande-Bretagne;

- Pascal DUFOUR, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg - L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400 Route d'Esch, 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014051229/24.

(140058445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Iron Mountain Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.683.

Par résolutions prises en date du 1^{er} avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Christopher La Rochelle, avec adresse professionnelle au 4, Hornbeam Circle, MA 02537-1262 East Sandwich, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de John P. Lawrence, avec adresse au 745, Atlantic Avenue, 02111 Boston, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014051248/15.

(140058334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Isamco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 172.321.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

La société «AFB Services Limited» ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262,

Ici représentée par Monsieur Claude VANPARYS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9775 Weicherdange, Maison 11B, en vertu d'un pouvoir lui délivré à Luxembourg, le 19 mars 2014,

Lequel pouvoir restera, après avoir été signé par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistré avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ISAMCO S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9905 Troisvierges, 95, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.321, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 26 novembre 2012;

- Qu'elle a un capital social de 12.400,-EUR divisé cent vingt-quatre (124) parts sociales de 100,-EUR chacune;

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") en vertu des statuts publiés comme précité.

Sur ce, la comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter sa résolution prise suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-9905 Troisvierges, 95, Grand-Rue vers L-9631 Allerborn, Maison 15, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Vanparys, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051267/39.

(140058669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Lahache S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.685.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LAHACHE S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182685, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 28 janvier 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Stéphane WARNIER en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 25 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC/2014/15106. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051298/83.

(140058192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

GFMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 149.290.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014051221/10.

(140058703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sadensio Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 174.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour: SADENSIO LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014051397/15.

(140058816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Lunar Altrincham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.169.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.264.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Altrincham S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.264 (the Company).

The Company was incorporated on 20 December 2012 pursuant to a deed of Me Léonie Grethen, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 545, on 6 March 2013, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred pound sterling) to an amount of GBP 1,169,500 (one million one hundred sixty-nine thousand five hundred pound sterling) by the issuance of 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred) ordinary shares of the Company with a par value of GBP 1 each.

(b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

(c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.

(d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred pound sterling)

In order to bring it from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by 13,000 (thirteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 1,169,500 (one million one hundred sixty-nine thousand five hundred pound sterling), represented by 1,169,500 (one million one hundred sixty-nine thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

via the issuance of 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred) new ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 1,156,500 (one million one hundred fifty-six thousand five hundred pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million one hundred sixty-nine thousand five hundred pound sterling (GBP 1,169,500.-), represented by one million one hundred sixty-nine thousand five hundred (1,169,500) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs - Valuation

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,500.

The increase of capital is valued at EUR 1,379,692,94.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Altrincham S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.264 (la Société).

La Société a été constituée le 20 décembre 2012 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 545, daté du 6 mars 2013 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 1.169.500 (un million cent soixante-neuf mille cinq cents livres sterling) par voie d'émission de 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

(b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

(c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.

(d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents livres sterling)

pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling),

à un montant de GBP 1.169.500 (un million cent soixante-neuf mille cinq cents livres sterling), représenté par 1.169.500 (un million cent soixante-neuf mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling),

par voie d'émission de 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 1.156.500 (un million cent cinquante-six mille cinq cents livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million cent soixante-neuf mille cinq cents livres sterling (GBP 1.169.500,-), représenté par un million cent soixante-neuf mille cinq cents (1.169.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2500.

L'augmentation de capital est évaluée à EUR 1.379.692,94.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/13976. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049905/181.

(140056659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Cardiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.184.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.033.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Cardiff S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.033 (the Company).

The Company was incorporated on 11 February 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred pound sterling) to an amount of GBP 1,184,500 (one million one hundred eighty-four thousand five hundred pound sterling) by the issuance of 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred) ordinary shares of the Company with a par value of GBP 1 each.

(b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

(c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.

(d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred pound sterling)

so as to bring it from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by 13,000 (thirteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 1,184,500 (one million one hundred eighty-four thousand five hundred pound sterling), represented by 1,184,500 (one million one hundred eighty-four thousand five hundred pound sterling) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

via the issuance of 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred) new ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 1,171,500 (one million one hundred seventy-one thousand five hundred pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million one hundred eighty-four thousand five hundred pound sterling (GBP 1,184,500.-), represented by one million one hundred eighty-four thousand five hundred (1,184,500) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs - Valuation

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,300.-

The increase of capital is valued at EUR 1,397,587.79.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Cardiff S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.033 (la Société).

La Société a été constituée le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents livres sterling) par voie d'émission de 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

(b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

(c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.

(d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents livres sterling)

pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling),

à un montant de GBP 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents livres sterling), représenté par 1.184.500 (un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling),

par voie d'émission de 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 1.171.500 (un million cent soixante-et-onze mille cinq cents livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents livres sterling (GBP 1.184.500,-), représenté par un million cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (1.184.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2.300.-

L'augmentation de capital est évaluée à EUR 1.397.587,79.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/13977. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049908/181.

(140056671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1242 du 21 novembre 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP ROAMING II S.A.

Signature

Référence de publication: 2014051490/14.

(140058552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sentinel Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.693.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Sentinel Management Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.693 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 October 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 20 November 2013 number 2920, page 140145. The Articles were amended for the last time on 10 February 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr Manuel MOUGET, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary (the "Secretary").

The meeting elected Mr Manuel MOUGET, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer (the "Scrutineer").

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary, the Chairman, the Scrutineer and the Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

The attendance list shows that Shareholders holding 339,148 class A1 ordinary shares; 339,148 class A2 ordinary shares; 290,690 class A3 ordinary shares; 20,160,000 class B1 ordinary shares; 20,160,000 class B2 ordinary shares; 17,280,000 class B3 ordinary shares; 1,269,634 class A1 preference shares; 1,269,634 class A2 preference shares; 1,269,634 class A3 preference shares; 1,269,632 class A4 preference shares; 65,476 class B1 preference share; 65,476 class B2 preference shares; 65,476 class B3 preference shares; 65,473 class B4 preference share, representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and that they have been duly convened by the directors of the Company by registered letter. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge the resignation of Mr. Roland Schaar as director of the board of directors of the Company with effect as of 28 February 2014 and to decide on his discharge which shall be confirmed during the Company's annual shareholders' meeting resolving on the approval of its annual accounts for the year ending on 31 December 2014;

2. To insert a new article 8 regarding the rights on issue of further shares in the Articles of the Company;

3. To amend article 9.2.5 of the Articles of the Company;

4. To insert a new article 12 regarding the tag-along rights in the Articles of the Company;

5. To amend article 31.8 of the Articles of the Company;

6. To amend article 32.1 of the Articles of the Company;

7. To amend article 34 (Definitions) of the Articles of the Company, by inserting a new definition of "CVC Investors", "CVC Luxco", "Majority CVC Investor" and "Reserved Shares".

8. To renumber the articles of the Articles in accordance with the above resolutions;

9. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Mr. Roland Schaar as director of the board of directors (the "Board of Directors") of the Company with effect as of 28 February 2014 and as evidenced by his letter of resignation.

The Shareholders further resolve to grant discharge to Mr. Roland Schaar for the exercise of his mandate as director of the Company starting from his appointment with effect as of 12 February 2014 until 28 February 2014, such discharge to be confirmed during the Company's annual shareholders' meeting resolving on the approval of its annual accounts for the year ending on 31 December 2014.

As a consequence of this resignation, the Board of Directors of the Company is composed as follows:

- Mr. Manuel Mouget;
- Mr. Thomas Morana;
- Mr. Nilesh Pandya;
- Mr. Georg von Brevern;
- Mr. Luigi Sbrozzi; and
- Mr. Nicholas Walker.

Second resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 8 regarding the rights on issue of further shares in the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" 8. Rights on issue of further shares.

8.1 Save in respect of an issuance of B Ordinary Shares that corresponds to an issuance of Reserved Shares pursuant to the Shareholders' Agreement, new Ordinary Shares may only be issued in the share capital of the Company for cash (the "Relevant Securities"), if such issuance is made pursuant to this Article 8.1 and the Shareholders' Agreement and each Ordinary Shareholder has first been given an opportunity which shall remain open for not less than 10 Business Days (such date as chosen being the "End Date") to subscribe, at the same time and on the same terms, for its Relevant Entitlement. Such opportunity shall be offered to each of the Ordinary Shareholders in the form of a notice in writing from the Company and if the Company proposes to offer such Relevant Securities with a corresponding proportion of bonds, PECs, preference shares or other securities or debt instruments (the "Other Securities"), the notice shall include the relevant terms and conditions of the offer (the "New Issue Notice").

8.2 For the purposes of Article 8, "Relevant Entitlement" shall mean, in the case of each Ordinary Shareholder, such percentage of the Relevant Securities (with a corresponding proportion of Other Securities) as equates to his pro rata share of the Ordinary Shares in issue immediately prior to the allotment and issue of the Relevant Securities (on the basis that each B Ordinary Share is economically worth one per cent. of the value of each A Ordinary Share) (save that an Investor's Relevant Entitlement may instead be subscribed by an Affiliate of that Investor).

8.3 The New Issue Notice shall indicate the total number of Relevant Securities and Other Securities to be issued, the Relevant Entitlement of each Ordinary Shareholder and the subscription price of each Relevant Security and each Other Security. If and to the extent that an Ordinary Shareholder wishes to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement, it shall give notice in writing to the Company on or before the End Date, failing which the Ordinary Shareholder shall be deemed to have declined to subscribe for any or all of its Relevant Entitlement in connection with the New Issue Notice. Any notice given by an Ordinary Shareholder pursuant to this Article 8.3 shall be irrevocable. For the avoidance of doubt, if the Relevant Entitlement consists of more than one class of securities, an Ordinary Shareholder who wishes to subscribe for some or all of its Relevant Entitlement must subscribe for the same proportion of each class of securities.

8.4 If by 5:00 p.m. on the End Date, the Company has not received notices under Article 8.3 in respect of all of the Relevant Securities (the Relevant Securities in respect of which no notice has been received being the "Excess Securities"), the Board shall (with CVC Investor Consent) offer such Excess Securities to those Ordinary Shareholders who have given notice under Article 8.3. Such Ordinary Shareholders shall be given a further reasonable period of time (being not less than 5 Business Days, such date chosen being the "Second End Date") to apply to subscribe for such number of Excess Securities as they wish (save that the Excess Securities may be subscribed by an Affiliate of an Investor in place of that Investor) and on the same terms on which that Ordinary Shareholder subscribed for the Relevant Securities pursuant to the New Issue Notice. If there are applications for in aggregate a greater number than the number of Excess Securities, they shall be satisfied pro rata to the numbers applied for by each relevant person.

8.5 Within 5 Business Days of the End Date (or the Second End Date, as applicable), the Company shall give notice in writing to each Ordinary Shareholder of:

8.5.1 the number and price of the Relevant Securities (and Excess Securities, as applicable) and the Other Securities for which that Ordinary Shareholder has committed to subscribe; and

8.5.2 the place and time on which the subscription is to be completed and the account details for the telegraphic transfer of the required subscription monies.

8.6 If following the above procedure there still remain any Relevant Securities for which Ordinary Shareholders have not committed to subscribe, then such Relevant Securities may be allotted to such persons (who may or may not be existing Shareholders in the Company) as the Majority CVC Investors may nominate, provided that the terms of such allotment are the same as those previously offered to the Ordinary Shareholders."

Third resolution

The Shareholders further resolve to amend article 9.2.5 of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **9.2.5.** on a redemption and cancellation of a Class of Ordinary Shares (in the order provided in Articles 9.1.5 to 9.1.7), such Class of Ordinary Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (on the basis that each B Ordinary Share is economically worth one per cent. of the value of each A Ordinary Share) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of the Ordinary Shares of the redeemed and cancelled Classes of Ordinary Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each such Ordinary Share of the relevant Class of Ordinary Shares held by them and cancelled."

Fourth resolution

The Shareholders also resolve to insert a new article 12 regarding the tag-along rights in the Articles of the Company, which shall be read as follows:

" **12. Tag-along rights.**

12.1 If a Sale is proposed, no transfer of Shares pursuant to the proposed Sale may be made unless:

12.1.1 the Proposed Buyer makes an offer in writing to the Company as agent for and on behalf of the holders of Tag Securities other than the Proposed Seller(s) (the "Tag Offer") to buy the same proportion of the Ordinary Shares and Preference Shares (together with such proportion of any Ordinary Shares and Preference Shares which may be allotted in the period during which the Tag Offer is open for acceptance (the "Tag Offer Period") or upon the Tag Offer becoming unconditional, pursuant to the exercise or conversion of options over, or rights to subscribe for securities convertible into, Ordinary Shares or Preference Shares which, in each case, were in existence at the date of the Tag Offer) (together the "Tag Securities") as the proportion of Class A Ordinary Shares to be transferred by the Proposed Seller(s) bears to the total number of Class A Ordinary Shares held by the Proposed Seller(s) prior to the transfer (the "Tag Relevant Proportion") on the terms set out in this Article 12 and the Tag Offer is or has become wholly unconditional; or

12.1.2 a Drag Notice is served in accordance with Article 13.

12.2 The terms of the Tag Offer shall be that:

12.2.1 it shall be open for acceptance for not less than seven days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority CVC Investors and the Managers' Representative), and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period;

12.2.2 any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;

12.2.3 the consideration for each Tag Security which is an A Ordinary Share shall be equal to the highest consideration offered for each A Ordinary Share pursuant to the proposed Sale, the consideration for each Tag Security which is a B Ordinary Share shall be equal to one per cent. of the highest consideration offered for each A Ordinary Share pursuant to the proposed Sale and the consideration for each Tag Security which is a Preference Share shall be equal to the highest consideration offered for each Preference Share pursuant to the proposed Sale;

12.2.4 subject to Article 12.3 and unless the Majority CVC Investors and the Managers' Representative agree otherwise:

(a) the consideration offered in respect of each Tag Security which is an Ordinary Share shall be in the same form as the consideration offered for each Ordinary Share pursuant to the proposed Sale and shall be paid at the same time and subject to the same payment terms; and

(b) the consideration offered in respect of each Tag Security which is a Preference Share shall be in the same form as the consideration offered for each Preference Share pursuant to the proposed Sale and shall be paid at the same time and subject to the same payment terms; and

12.2.5 each Tagging Shareholder:

(a) shall pay its pro rata share (as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received, without prejudice to any other deductions lawfully required to be made) of the costs incurred by the Proposed Seller(s) in connection with the proposed Sale and the transfer of the Tag Securities, to the extent that such costs have been incurred on behalf of the Proposed Seller(s) and all of the Tagging Shareholders; and

(b) agrees that, in order to accept the Tag Offer, it will be required (pursuant to Article 12.8) to transfer the title to its Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all Encumbrances and with full title guarantee, and that it may also be required to give such other warranties, indemnities, covenants and undertakings as are agreed to by the Proposed Seller(s) pursuant to the proposed Sale provided that any potential liability thereunder shall be several.

12.3 For the purposes of Article 12.2, "consideration" shall (unless the Majority CVC Investors and the Managers' Representative agree otherwise):

12.3.1 exclude any offer to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group made to an Ordinary Shareholder or Preference Shareholder pursuant to the Sale provided that such offer is an alternative (whether in whole or in part) to the consideration offered for each Ordinary Share and/or Preference Share under the terms of the proposed Sale; and

12.3.2 for the avoidance of doubt, exclude any right offered to an Ordinary Shareholder or Preference Shareholder to subscribe for or acquire any share, debt instrument or other security in the capital of any member of the Proposed Buyer Group in addition to the consideration offered for each Ordinary Share and/or Preference Share pursuant to the proposed Sale.

12.4 The Tag Offer may be conditional on acceptances which would, if the relevant transfers were registered, result in the Proposed Buyer Group holding or increasing its aggregate shareholding in the Company to a specified proportion of the Ordinary Shares in issue. If the relevant condition is not satisfied (taking into account any Ordinary Shares transferred or proposed to be transferred pursuant to Article 12.6 or waived by the Proposed Buyer, no Shares may be transferred pursuant to this Article 12 (including the Ordinary Shares the proposed transfer of which led to the Tag Offer).

12.5 The Company shall notify the holders of Tag Securities of the terms of the Tag Offer promptly upon receiving notice of the same from the Proposed Buyer Group, following which any such holder who wishes to transfer all of its Tag Securities to the Proposed Buyer Group pursuant to the Tag Offer (a "Tagging Shareholder") shall serve notice on the Company to that effect (the "Tag Notice") at any time before the Tag Offer Period closes (the "Tag Closing Date") stating the number of Tag Securities it wishes to transfer, which may be some or all of (but which may not exceed) the Tag Relevant Proportion of each class of its Tag Securities (the "Tag Transfer Securities").

12.6 If the total number of Tag Transfer Securities of each class set out in all Tag Notices is less than the total number of Tag Transfer Securities of each class subject to the Tag Offer (the difference between the total number of Tag Transfer Securities of each class set out in all Tag Notices and the total number of Tag Securities of each class subject to the Tag Offer being in respect of each class the "Tag Deficit"), the Company shall notify the Proposed Seller(s) who shall be entitled but not obliged to transfer up to such number of Class A Ordinary Shares and Preference Shares as equals the Tag Deficit in respect of each such class in addition to the Class A Ordinary Shares and Preference Shares proposed to be sold by the Proposed Seller(s) pursuant to the Sale.

12.7 Within three days after the Tag Closing Date:

12.7.1 the Company shall notify the Proposed Buyer Group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the Tag Offer;

12.7.2 the Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the identity of the transferee; and

12.7.3 each of the Company's notifications above shall indicate the date, time and place on which the sale and purchase of the Tag Securities is to be completed being a date notified by the Proposed Buyer Group which is not less than seven days and not more than fourteen days after the Tag Closing Date (the "Tag Completion Date").

12.8 Each Tagging Shareholder shall transfer the title to its Tag Securities to the relevant member of the Proposed Buyer Group on the terms set out in this Article 12, by delivering to the Company on or before the Tag Completion Date:

12.8.1 duly executed transfers in respect of its Tag Securities;

12.8.2 if a certificate has been issued in respect of any of its Tag Securities, relevant certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board); and

12.8.3 a duly executed sale agreement or form of acceptance in a form required by the Majority CVC Investors, in accordance with Article 12.2.5(b).

12.9 Any transfer of Ordinary Shares or Preference Shares made pursuant to, and in accordance with, this Article 12 (including the transfer of Ordinary Shares or Preference Shares pursuant to the proposed Sale under Article 12.1) shall be subject to the restrictions in Article 12.7 and the Shareholders' Agreement, to the extent set forth therein."

Fifth resolution

The Shareholders further resolve to amend the article 31.8 of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **31.8.** Dividends (whether final or interim) shall be distributed to the Shareholders as follows:

31.8.1 a preferred return equal to 11.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 4 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 4 Preferred Return"), then

31.8.2 a preferred return equal to 12.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 3 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 3 Preferred Return"), then

31.8.3 a preferred return equal to 13.34% per annum of its Issue Price shall accrue on each Class 2 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 2 Preferred Return"), then

31.8.4 a preferred return equal to 14.34% per annum of its Issue Price (the "Base Class 1 Preferred Return") plus the Class 2 Top Up Amount plus the Class 3 Top Up Amount plus the Class 4 Top Up Amount shall accrue on each Class 1 Preference Share from the date of its issue until the date of its redemption (the "Class 1 Preferred Return"), then

31.8.5 a dividend equal to 0.50% of the Issue Price of each Class 1 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

31.8.6 a dividend equal to 0.45% of the Issue Price of each Class 2 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

31.8.7 a dividend equal to 0.40% of the Issue Price of each Class 3 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

31.8.8 if once the dividends set forth in Articles 31.8.1 to 31.8.7 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate dividend paid out is equal to or less than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency selected by the Shareholder or the Board for payment of the final or interim dividend, as applicable), then the remaining net profits of the Company shall be allocated entirely to the last Class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the Issue Price of the relevant Ordinary Shares) until the total aggregate dividend paid out is equal to EUR 100,000,000,000, and

31.8.9 if once the dividends set forth in Articles 31.8.1 to 31.8.8 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate dividend paid out is more than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency selected by the Shareholder or the Board for payment of the final or interim dividend, as applicable), then the remaining net profits of the Company shall be allocated *pari passu* to the holders of Class B Preference Shares and the last class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the Issue Price of the relevant Ordinary Shares)".

Sixth resolution

The Shareholders then resolve to amend the article 32.1 of the Articles of the Company, which shall now be read as follows:

" **32.1.** On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

32.1.1 the Class 4 Preferred Return, then

32.1.2 the Class 3 Preferred Return, then

32.1.3 the Class 2 Preferred Return, then

32.1.4 the Class 1 Preferred Return, then

32.1.5 a return equal to 0.50% of the Issue Price of each Class 1 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

32.1.6 a return equal to 0.45% of the Issue Price of each Class 2 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

32.1.7 a return equal to 0.40% of the Issue Price of each Class 3 Ordinary Share in issue shall be distributed to the holder thereof, then

32.1.8 if once the payments set forth in Articles 32.1.1 to 31.8.7 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate amount paid out is more than EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency), then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated entirely to the last class of Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the Issue Price of the relevant Ordinary Shares) until the total aggregate amount paid out is equal to EUR 100,000,000,000, and

32.1.9 if once the payments set forth in Articles 31.8.1 to 31.8.8 have been fully paid out to the relevant Shareholders such that the total aggregate amount paid out is equal to EUR 100,000,000,000 (or the corresponding equivalent in the currency), then the remaining surplus assets of the Company shall be allocated *pari passu* to the holders of Class B Preference Shares and the last class of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares that is outstanding in reverse numerical order (i.e., Class 3 Ordinary Shares, Class 2 Ordinary Shares or Class 1 Ordinary Shares) (in each case, pro rata to the Issue Price of the relevant Ordinary Shares)."

Seventh resolution

Moreover, the Shareholders resolve to amend article 34 (Definitions) in the Articles of the Company, by inserting a new definition of "CVC Investors", "CVC Luxco", "Majority CVC Investor" and "Reserved Shares, such definitions shall be read as follows:

"CVC Investors"	means CVC Luxco and any person which has executed and delivered a deed of adherence to the Shareholders' Agreement adhering thereto (in accordance with the terms thereof) in the capacity as a CVC Investor.
"CVC Luxco"	means Sentinel Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.838.
"Majority CVC Investors"	means those CVC Investors who hold more than 50 per cent. (50%) of the Class A Ordinary Shares held by CVC Investors.
"Reserved Shares"	has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement."

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve finally to renumber the articles of the Articles in accordance with the above resolutions.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,700.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Sentinel Management Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.693 (la "Société") et constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 3 octobre 2013 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 20 novembre 2013, numéro 2920, page 140145. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 10 février 2014, lequel n'a pas encore été publié au Mémorial C.

Madame Caroline RONFORT, employée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Monsieur Manuel MOUGET, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire (le "Secrétaire").

L'assemblée a élu Monsieur Manuel MOUGET, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des Actionnaires représentés à l'assemblée en vertu des procurations et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varietur par les Actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires détenant 339.148 actions ordinaires de catégorie A1, 339.148 actions ordinaires de catégorie A2, 290.690 actions ordinaires de catégorie A3, 20.160.000 actions ordinaires de catégorie B1, 20.160.000 actions ordinaires de catégorie B2, 17.280.000 actions ordinaires de catégorie B3, 1.269.634 actions préférentielles de catégorie A1, 1.269.634 actions préférentielles de catégorie A2, 1.269.634 actions préférentielles de catégorie A3, 1.269.632 actions préférentielles de catégorie A4, 65.476 actions préférentielles de catégorie B1, 65.476 actions préférentielles de catégorie B2, 65.476 actions préférentielles de catégorie B3, 65.473 actions préférentielles de catégorie B4, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et avoir

été dûment convoqués par les administrateurs de la Société par lettre recommandée. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la démission de M. Roland Schaar comme administrateur du conseil d'administration de la Société avec effet au 28 février 2014 et décider sa décharge, laquelle sera confirmée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se prononçant sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014;
2. Insérer un nouvel article 8 relatif aux droits sur l'émission d'actions nouvelles dans les Statuts de la Société;
3. Modifier l'article 9.2.5 des Statuts de la Société;
4. Insérer un nouvel article 12 relatif aux droits de sortie conjointe dans les Statuts de la Société;
5. Modifier l'article 31.8 des Statuts de la Société;
6. Modifier l'article 32.1 des Statuts de la Société;
7. Modifier l'article 34 (Définitions) des Statuts de la Société, en insérant une nouvelle définition de "CVC Investisseurs", "CVC Luxco", "Investisseur CVC Majoritaire" et "Actions Réservées";
8. Renommer les articles des Statuts de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et
9. Divers.

L'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de reconnaître la démission de M. Roland Schaar comme administrateur du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de la Société, avec effet au 28 février 2014 et telle qu'attestée par sa lettre de démission.

Les Actionnaires décident de donner décharge à M. Roland Schaar pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur de la Société, lequel a pris effet lors de sa nomination le 12 février 2014 jusqu'au 28 février 2014, une telle décharge sera confirmée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se prononçant sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

En conséquence de sa démission, le Conseil d'Administrateur sera désormais composé comme suit:

- M. Manuel Mouget;
- M. Thomas Morana;
- M. Nilesh Pandya;
- M. Georg von Brevern;
- M. Luigi Sbrozzi; et
- M. Nicolas Walker.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un nouvel article 8 relatif aux droits sur l'émission d'actions nouvelles dans les Statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" 8. Droits sur l'émission d'actions nouvelles.

8.1 A l'exception de l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie B qui correspond à une émission d'Actions Réservées conformément au Pacte d'Actionnaires, de nouvelles Actions Ordinaires pourront uniquement être émises dans le capital social de la Société pour une contrepartie en espèces (les "Titres Concernés"), si une telle émission est faite en vertu du présent Article 8.1 et du Pacte d'Actionnaires et chaque Actionnaire Ordinaire s'est vu donné l'opportunité, qui restera ouverte pas moins de 10 Jours Ouvrables (une telle date choisie étant la "Date de Fin") de souscrire, en même temps et aux mêmes conditions, à son Droit Concerné. Une telle opportunité sera offerte à chaque Actionnaire Ordinaire sous la forme d'une notification écrite de la Société et si la Société propose d'offrir de tels Titres Concernés avec une proportion correspondante d'obligations, PECs, actions préférentielles ou autres titres ou instruments de dette (les "Autres Titres"), la notification devra inclure les termes et conditions pertinents de l'offre (la "Notification de Nouvelle Emission").

8.2 Pour les besoins de l'Article 8, "Droit Concerné" signifie, dans le cas de chaque Actionnaire Ordinaire, un tel pourcentage de Titres Concernés (avec une proportion d'Autres Titres correspondante), correspondant à sa part au pro rata d'Actions Ordinaires émises immédiatement avant l'allocation et l'émission des Titres Concernés (sur la base que chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B vaut économiquement un pourcent de la valeur de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie A) (sauf dans le cas où le Droit Concerné d'un Investisseur est en fait souscrit par un Affilié de cet Investisseur).

8.3 La Notification de Nouvelle Emission doit indiquer le nombre total de Titres Concernés et Autres Titres à émettre, le Droit Concerné de chaque Actionnaire Ordinaire et le prix de souscription de chaque Titre Concerné et chaque Autre Titre. Dans le cas où, et dans la mesure où un Actionnaire Ordinaire souhaite souscrire pour une partie de, ou l'entièreté de son Droit Concerné, il devra donner une notification écrite à la Société à la Date de Fin ou avant la Date de Fin, faute

de quoi l'Actionnaire Ordinaire sera réputé avoir décliné la souscription à tout ou partie de son Droit Concerné en ce qui concerne la Notification de Nouvelle Emission. Toute notification donnée par un Actionnaire Ordinaire en vertu de cet Article 8.3 sera irrévocable. Pour écarter tout doute, si le Droit Concerné consiste en plus d'une catégorie de titres, un Actionnaire Ordinaire souhaitant souscrire à tout ou partie de son Droit Concerné devra souscrire pour la même proportion de chaque catégorie de titres.

8.4 Si à 17h00 au jour de la Date de Fin, la Société n'a pas reçu de notifications conformément à l'Article 8.3 relatives à tous les Titres Concernés (les Titres Concernés pour lesquels aucune notification n'a été reçu sont dénommés l'"Excédant de Titres"), le Conseil d'Administration devra (avec le Consentement de l'Investisseur CVC) offrir un tel Excédant de Titres aux Actionnaires Ordinaires qui ont donné une notification en vertu de l'Article 8.3. De tels Actionnaires Ordinaires se verront offrir un délai supplémentaire raisonnable (de pas moins de 5 Jours Ouvrables, une telle date choisie étant la "Deuxième Date de Fin") pour demander la souscription pour le nombre de l'Excédent de Titres de leur choix (sauf dans le cas où l'Excédent de Titres est souscrit par un Affilié de cet Investisseur à la place de cet Investisseur) et aux mêmes conditions que lors de la souscription par l'Actionnaire Ordinaire aux Titres Concernés en vertu de la Notification de Nouvelle Emission. S'il y a des demandes de souscription pour un nombre total supérieur au nombre de l'Excédant de Titres, elles seront satisfaites au pro rata du nombre demandé par chaque personne concernée.

8.5. Dans les 5 Jours Ouvrables de la Date de Fin (ou de la Deuxième Date de Fin, selon le cas), la Société devra donner une notification écrite à chaque Actionnaire Ordinaire comportant:

8.5.1 le nombre et prix des Titres Concernés (et Excédent de Titres, selon le cas) et Autres Titres pour lesquels cet Actionnaire Ordinaire s'est engagé à souscrire; et

8.5.2 le lieu et l'heure auxquels la souscription est réputée être conclue et le détail des comptes bancaires pour le transfert bancaire des fonds requis relatifs à la souscription.

8.6 Si, à la suite de la procédure détaillée ci-dessus il reste toujours des Titres Concernés pour lesquels les Actionnaires Ordinaires ne se sont pas engagés à souscrire, alors les Titres Concernés pourront être alloués à des personnes (qui peuvent mais ne sont pas nécessairement des Actionnaires existants de la Société) que les Investisseurs Majoritaires CVC pourront nommer, sous réserve que les conditions d'une telle allocation soient les mêmes que celles précédemment offertes aux Actionnaires Ordinaires."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident en plus de modifier l'article 9.2.5 des Statuts de la Société, qui sera lra désormais comme suit:

" **9.2.5.** lors du rachat et annulation d'une Catégorie d'Actions Ordinaires (dans l'ordre prévu aux Articles 9.1.5 et 9.1.7), une telle Catégorie d'Actions Ordinaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur participation dans une telle Catégorie au Montant Disponible (sur la base que chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B vaut économiquement un pourcent de la valeur de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie A) (dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs d'Actions Ordinaires de la Catégorie d'Actions Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action Ordinaire pour chaque Action Ordinaire de la Catégorie d'Actions Ordinaires concernée détenue par eux et annulée."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident également d'insérer un nouvel article 12 relatif aux droits de sortie conjointe dans les Statuts de la Société, qui sera lra comme suit:

" **12. Droits de sortie conjointe.**

12.1 Si une Vente est proposée, aucune cession d'Actions en vertu de la Vente proposée ne pourra être faite, sauf si:

12.1.1 le Cessionnaire Proposé fait une offre par écrit à la Société en tant qu'agent au nom et pour le compte des détenteurs de Titres de Sortie Conjointe autre que le(s) Cédant(s) Proposé(s) (l'"Offre de Sortie Conjointe") d'acquérir la même proportion d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles (ensemble avec une telle proportion d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles qui peuvent être émis pendant la période durant laquelle l'Offre de Sortie Conjointe est ouverte pour acceptation (la "Période de l'Offre de Sortie Conjointe") ou lorsque l'Offre de Sortie Conjointe devient inconditionnelle, en vertu de l'exercice ou conversion d'une option sur, ou droits de souscrire à des titres convertibles en, Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles qui, dans tous les cas, existaient au moment de l'Offre de Sortie Conjointe) (ensemble les "Titres de Sortie Conjointe") que la proportion d'Actions de Catégorie A devant être transférées par le(s) Cédant(s) Proposé(s) détient sur le nombre total d'Actions de Catégorie A détenues par le(s) Cédant(s) Proposé(s) avant la cession (la "Proportion de Sortie Conjointe Pertinente") selon les termes énoncés dans cet Article 12 et l'Offre de Sortie Conjointe est ou devient totalement inconditionnelle; ou

12.1.2 une Notification de Droit de Sortie Forcée est délivrée conformément à l'Article 13.

12.2 Les termes de l'Offre de Sortie Conjointe doivent être les suivants:

12.2.1 elle doit être ouverte pour acceptation durant pas moins de sept jours (ou un nombre inférieur de jours tel que consenti par les Investisseurs CVC Majoritaires et le Représentant des Managers), et doit être supposée avoir été

rejetée si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de l'Offre de Sortie Conjointe durant la Période de l'Offre de Sortie Conjointe;

12.2.2 toute acceptation de l'Offre de Sortie Conjointe est irrévocable;

12.2.3 la contrepartie pour tout Titre de Sortie Conjointe qui est une Action Ordinaire de Catégorie A doit être égale à la contrepartie la plus élevée offerte pour toute Action Ordinaire de Catégorie A en vertu de la Vente proposée, la contrepartie pour chaque Titre de Sortie Conjointe qui est une Action Ordinaire de Catégorie B doit être égale à un pourcent de la contrepartie la plus élevée offerte pour chaque Action Ordinaire de Catégorie A en vertu de la Vente proposée et la contrepartie pour chaque Titre de Sortie Conjointe qui est une Action Préférentielle doit être égal à la contrepartie la plus élevée offerte pour chaque Action Préférentielle en vertu de la Vente proposée.

12.2.4 Sous réserve de l'article 12.3 et à moins que les Investisseurs CVC Majoritaires et le Représentant des Managers ne consentent autrement:

(a) la contrepartie offerte concernant chaque Titre de Sortie Conjointe qui est une Action Ordinaire doit être dans la même forme que la contrepartie offerte pour chaque Action Ordinaire en vertu de la Vente proposée et doit être payée au même moment et sous réserve des mêmes termes de paiement;

(b) la contrepartie offerte concernant chaque Titre de Sortie Conjointe qui est une Action Préférentielle doit être dans la même forme que la contrepartie offerte pour chaque Action Préférentielle en vertu de la Vente proposée et doit être payée au même moment et sous réserve des mêmes termes de paiement; et

12.2.5 chaque Actionnaire de Sortie Conjointe

(a) doit payer sa part proportionnelle (comme déduction du produit brut avant impôt devant être reçu, sans préjudice de toutes autres déductions qui doivent légitimement être faites) des frais supportés par le(s) Cédant(s) Proposé(s) relatifs à la Vente proposée et à la cession des Titres de Sortie Conjointe, dans la mesure où de tels frais ont été supportés au nom et pour le compte du(des) Cédant(s) Proposé(s) et de tous les Actionnaires de Sortie Conjointe; et

(b) consent que, pour accepter l'Offre de Sortie Conjointe, il sera requis (en vertu de l'Article 12.8) de céder la propriété de ses Titres de Sortie Conjointe ensemble avec tous les droits attachés à ceux-ci, libre de toute Charge et avec toute garantie d'usage, et qu'il doit également être requis de donner d'autres garanties, indemnités, accords ou engagements tels que consentis par le(s) Cédant(s) Proposé(s) en vertu de la Vente proposée sous réserve que toute potentielle responsabilité doit être solidaire.

12.3 Pour les besoins de l'article 12.2, "contrepartie" doit (sauf autrement consenti par les Investisseurs CVC Majoritaires et les Représentant des Managers):

12.3.1 exclure toute offre de souscrire à ou acquérir toute action, instrument de dette ou autre titre dans le capital de tout membre du Groupe du Cessionnaire Proposé faite à un Actionnaire Ordinaire ou un Actionnaire Préférentiel en vertu de la Vente sous réserve que cette offre soit une alternative (totalement ou en partie) à la contrepartie offerte pour chaque Action Ordinaire et/ou Action Préférentielle en vertu des termes de la Vente proposée; et

12.3.2 pour éviter tout doute, exclure tout droit offert à un Actionnaire Ordinaire ou un Actionnaire Préférentiel de souscrire à ou acquérir toute action, instrument de dette ou autre titre dans le capital de tout membre du Groupe du Cessionnaire Proposé en plus de la contrepartie offerte pour chaque Action Ordinaire et/ou Action Préférentielle en vertu de la Vente proposée.

12.4 L'Offre de Sortie Conjointe peut être conditionnelle à l'acceptation ce qui, si les cessions concernées étaient enregistrées, aurait pour conséquence que le Groupe du Cessionnaire Proposé détienne ou augmente sa participation totale dans la Société à une proportion spécifique d'Actions Ordinaires émises. Si la condition pertinente n'est pas remplie (prenant en compte toutes Actions Ordinaires cédées ou proposées à la cession en vertu de l'Article 12.6 ou révoquées par le Vendeur Proposé, aucune Action ne sera cédée en application de cet Article 12 (incluant les Actions Ordinaires dont la cession conduit à l'Offre de Sortie Conjointe).

12.5 La Société doit notifier les détenteurs de Titres de Sortie Conjointe des termes de l'Offre de Sortie Conjointe rapidement après réception de la notification de l'offre du Groupe du Cessionnaire Proposé, suivant laquelle tout détenteur souhaitant céder tous ces Titres de Sortie Conjointe au Groupe du Cessionnaire Proposé en vertu de l'Offre de Sortie Conjointe (l'"Actionnaire de Sortie Conjointe") doit notifier la Société à cet effet (la "Notification de Sortie Conjointe") à tout moment avant l'échéance de la Période de Sortie Conjointe (le "Date de Clôture de Sortie Conjointe") indiquant le nombre de Titres de Sortie Conjointe qu'il souhaite céder, qui peut être tout ou partie (mais qui ne peut pas excéder) la Proportion de Sortie Conjointe Pertinente de chaque catégorie de Titres de Sortie Conjointe (les "Titres de Sortie Conjointe à Céder").

12.6 Si le nombre total de Titres de Sortie Conjointe à Céder de chaque catégorie énoncée dans la Notification de Sortie Conjointe est inférieur au nombre total de Titres de Sortie Conjointe à Céder de chaque catégorie soumis à l'Offre de Sortie Conjointe (la différence entre le nombre total de Titres de Sortie Conjointe à Céder de chaque catégorie énoncée dans la Notification de Sortie Conjointe et le nombre total de Titres de Sortie Conjointe à Céder de chaque catégorie soumis à l'Offre de Sortie Conjointe est concernant chaque catégorie, le "Déficit de Sortie Conjointe"), la Société doit notifier le(s) Cédant(s) Proposé(s) qui seront en droit mais pas obligés de céder jusqu'à un tel nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Préférentielles égal au Déficit de Sortie Conjointe concernant chaque

catégorie en supplément des Actions Ordinaires de Catégorie A et des Actions Préférentielles proposées à la vente par le(s) Cédant(s) Proposé(s) en vertu de la Vente.

12.7 Dans les trois jours suivants la Date de Clôture de Sortie Conjointe:

12.7.1 la Société doit notifier le Groupe du Cessionnaire Proposé par écrit des noms et adresses des Actionnaires de Sortie Conjointe ayant accepté l'Offre de Sortie Conjointe;

12.7.2 la Société doit notifier chaque Actionnaire de Sortie Conjointe par écrit de l'identité du cessionnaire; et

12.7.3 chacune des notifications ci-dessus de la Société doit indiquer la date, l'heure et le lieu où la cession et acquisition des Titres de Sortie Conjointe doivent être réalisées étant une date notifiée par le Groupe du Cessionnaire Proposé qui n'est pas inférieure à sept jours et pas supérieure à quatorze jours après la Date de Clôture de Sortie Conjointe (la "Date de Réalisation de la Sortie Conjointe").

12.8 Chaque Actionnaire de Sortie Conjointe doit céder la propriété de ses Titres de Sortie Conjointe au membre pertinent du Groupe du Cessionnaire Proposé dans les termes énoncés dans cet Article 12, en délivrant à la Société avant ou à la Date de Réalisation de la Sortie Conjointe:

12.8.1 les cessions dûment signées relatives à ses Titres de Sortie Conjointe;

12.8.2 si un certificat a été émis pour un de ses Titres de Sortie Conjointe, le(s) certificat(s) concerné(s) (ou une indemnité qui y est relative dans une forme qui convient au Conseil d'Administration); et

12.8.3 un contrat de cession dûment signé ou un formulaire d'acceptation dans une forme requise par les Investisseurs CVC Majoritaires, conformément à l'article 12.2.5(b).

12.9 Toute cession d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles réalisée en vertu de, et conformément à, cet Article 12 (incluant la cession d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles en vertu de la Vente proposée en vertu de l'Article 12.1) doit se faire sous réserve des restrictions de l'Article 12.7 et du Pacte d'Actionnaires, dans la mesure de ce qu'il est stipulé dedans."

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident également de modifier l'article 31.8 des Statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **31.8.** Les Dividendes (qu'ils soit finaux ou intérimaires) seront distribués aux Actionnaires comme suit:

31.8.1 un rendement préférentiel égal à 11,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 4 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 4"); puis

31.8.2 un rendement préférentiel égal à 12,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 3 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 3"); puis

31.8.3 un rendement préférentiel égal à 13,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 2 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 2"); puis

31.8.4 un rendement préférentiel égal à 14,34% par an de son Prix d'Emission courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 1 à compter de la date de son émission et jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement de Base Préférentiel de Catégorie 1") plus le Montant Complémentaire de Catégorie 2 plus le Montant Complémentaire de Catégorie 3 plus le Montant Complémentaire de Catégorie 4 courra sur chaque Action Préférentielle de Catégorie 1 à compter de la Date d'Emission jusqu'à la date de son rachat (le "Rendement Préférentiel de Catégorie 1"), puis

31.8.5 un dividende égal à 0,50% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 1 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

31.8.6 un dividende égal à 0,45% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 2 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

31.8.7 un dividende égal à 0,40% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 3 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

31.8.8 si lorsque les dividendes décrits aux Articles 31.8.1 à 31.8.7 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le dividende total payé soit égal à, ou inférieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise choisie par l'Actionnaire ou par le Conseil d'Administration pour paiement des dividendes finaux ou intérimaires, selon le cas), alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) (dans chaque cas, au pro rata du Prix d'Emission des Actions Ordinaires concernées) jusqu'à ce que le dividende total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR, et

31.8.9 si lorsque les dividendes décrits aux Articles 31.8.1 à 31.8.8 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le dividende total payé soit supérieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise choisie par l'Actionnaire ou par le Conseil d'Administration pour paiement des dividendes finaux ou intérimaires, selon le cas), alors les bénéfices nets restants de la Société seront alloués pari passu aux détenteurs

d'Actions Préférentielles de Catégorie B et à la dernière catégorie d'Actions Ordinaires qui est restante dans l'ordre numérique inversé (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) (dans chaque cas, au pro rata du Prix d'Emission des Actions Ordinaires concernées)."

Sixième résolution

Les Actionnaires décident ensuite de modifier l'article 32.1 des Statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" **32.1.** Sur un rendement sur capital lors de la liquidation ou autrement, le boni de liquidation de la Société restant après le paiement de son passif sera verbalement attribuer l'ordre de priorité suivant, dans la mesure où de telles Actions sont encore restantes:

32.1.1 le Rendement Préférentiel de Catégorie 4, puis

32.1.2 le Rendement Préférentiel de Catégorie 3, puis

32.1.3 le Rendement Préférentiel de Catégorie 2, puis

32.1.4 le Rendement Préférentiel de Catégorie 2, puis

32.1.5 un rendement égal à 0,50% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 1 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci, puis

32.1.6 un dividende égal à 0,45% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 2 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

32.1.7 un dividende égal à 0,40% du Prix d'Emission de chacune des Actions Ordinaires de Catégorie 3 émises sera distribué aux détenteurs de celles-ci; puis

32.1.8 si lorsque les paiements décrits aux Articles 32.1.1 à 31.8.7 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le montant total payé soit supérieur à, ou inférieur à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise), alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués intégralement à la dernière Catégorie d'Actions Ordinaires qu'il reste dans l'ordre numérique inverse (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) (dans chaque cas, au pro rata du Prix d'Emission des Actions Ordinaires concernées) jusqu'à ce que le montant total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR, et

32.1.9 si lorsque les paiements décrits aux Articles 29.8.1 à 29.8.8 ont été intégralement payés aux Actionnaires concernés de telle sorte que le montant total payé soit égal à 100.000.000.000 EUR (ou l'équivalent correspondant dans une autre devise), alors les actifs en surplus restants de la Société seront alloués pari passu aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B et à la dernière catégorie d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Ordinaires de Catégorie B qui est restante dans l'ordre numérique inversé (c.-à-d. les Actions Ordinaires de Catégorie 3, les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ou les Actions Ordinaires de Catégorie 1) (dans chaque cas, au pro rata du Prix d'Emission des Actions Ordinaires concernées)."

Septième résolution

De plus, les Actionnaires décident de modifier l'article 34 (Définitions) des Statuts de la Société, en insérant une nouvelle définition de "CVC Investisseurs", "CVC Luxco", "Investisseur CVC Majoritaire" et "Actions Réservées", de telles définitions seront lues comme suit:

"Actions Réservées"	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires
"CVC Luxco"	signifie Sentinel Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 125.500,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.838.
"Investisseurs CVC"	signifie CVC Luxco et toute personne qui a signé et délivré un contrat d'adhésion au Pacte d'Actionnaires y adhérant (conformément aux termes qui y sont prévus) dans sa capacité en tant qu'Investisseur CVC.
"Investisseurs Majoritaires CVC"	signifie les Investisseurs CVC qui détiennent plus de 50 pourcent (50%) des Actions Ordinaires de Catégorie A détenues par les Investisseurs CVC.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Actionnaires décident enfin de renuméroter les articles des Statuts conformément aux résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.700,-.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, statuts civils et résidences, les prédits comparants ont signés l'acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014050063/621.

(140057253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Voyages Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 95.540.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050941/10.

(140057792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ILG Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.615.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 20 février 2014:

La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jose Miguel Echenagusia, né le 7 mars 1963 à Bilbao, Espagne, avec adresse professionnelle à Coombe Hill House, Beverley Way, SW200AR, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014051250/17.

(140058308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Casa Alta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.928.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/3/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014051106/10.

(140058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.467.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 14 août 2012, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 août 2012, sous la référence L120144304:

Par résolutions signées en date du 26 juillet 2012, l'associé unique a décidé de nommer Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014051177/17.

(140058323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

—
Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 04 mars 2014

L'assemblée décide de:

- nommer comme Administrateur de la société Monsieur Antoine Kerrinckx, de nationalité française, né le 16 mars 1972 et domicilié au 10, parc de Rocquencourt à 78150 Rocquencourt, France, en lieu et place de Madame Saskia Van Uffelen. Le mandat d'Administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017;

- nommer Administrateur Délégué à la gestion journalière Monsieur Antoine Kerrinckx, susmentionné, en lieu et place de Madame Saskia Van Uffelen. Le mandat d'Administrateur Délégué à la gestion journalière viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée décide également:

- d'annuler avec effet immédiat tous les pouvoirs accordés préalablement au sein de la société;

- d'autoriser, avec effet au 04 mars 2014, les administrateurs à subdéléguer, en vertu des statuts, les pouvoirs suivants aux personnes désignées ci-après et agissant sous leur seule signature. D'une manière générale, ces personnes pourront signer toutes offres, propositions commerciales et contrats commerciaux ainsi que les engagements y relatifs en ce qui concerne la vente et la location de matériel informatique, les redevances de maintenance et les services de maintenance, les redevances de licences et de maintenance software et les cessions de licences software, les services professionnels et les contrats d'intégration de systèmes, les contrats d'infogérance (facilities management):

* sans limitation de montants à Monsieur Antoine Kerrinckx.

* avec limitation à EUR 100.000,00 à Messieurs Olivier Clabots et Olivier Van Baerlem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CSB Consulting

Référence de publication: 2014051093/27.

(140058343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050523/9.

(140057562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

SHB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 153.460.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051423/9.

(140058558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Vocéro Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vocéro Investissements S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050932/11.

(140057846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.972.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts du 1^{er} Avril 2014, Henderson Holdings Group B.V., Associé unique de la Société a transféré la totalité du capital social de la Société, soit 1000 parts sociales, à TH RE Group Holdings Limited enregistrée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni (UK Companies House) sous le numéro 08610430 et domiciliée au 201 Bishopsgate, EC2M 3BN Londres, Royaume-Uni,

Référence de publication: 2014050540/13.

(140057771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Batavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 23, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 55.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 30 janvier 2014 à 11.00 heures.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration, Monsieur Marius Kaskas, 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Monsieur Yves Mertz, 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, la société ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ SA, RC Luxembourg B 80766, représentée par Monsieur Marius Kaskas prénommé.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire CER INTERNATIONAL SA, Withfield Tower, 4792 Coney Drive, Belize city, Belize, comme Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs ainsi que du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014051071/21.

(140058499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Futuretech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 23, rue Jean Melsen.

R.C.S. Luxembourg B 74.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050511/10.

(140057416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Empik Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.876.225,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.604.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014050443/12.

(140058066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

TCA SPV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.865.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of March.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

TCA SPV I Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under the number 5501333 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Magdalena Staniczek, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by TCA SPV I LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, United States of America, under number 4387784 (the "Company").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and to the extent necessary, confirmed the resolutions adopted by the shareholder of the Company in New York, United States of America on 21 March 2014 to transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the date of the present, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts in Luxembourg, for the purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the corporate name "TCA SPV I S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim balance sheet of the Company as of 21 March 2014 demonstrating total assets of USD 137,654,236.-and net assets equal to USD 1,376,542.-.

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to laws of the Grand-Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under resolution 3 hereabove.

The restated Articles of Association of the Company will now read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established, among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company exists under the name of "TCA SPV I S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months within the closing of the financial year of each year, at 2:00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class of shares.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately resolved to appoint the following as Managers:

- Ms. Alyssa Yavner, born in Pennsylvania, U.S.A., on June 1, 1970, with professional address at 450 Park Avenue, 10022 New York, USA, as Class A Manager;

- Mr. Matthew Weissman, born in New Jersey, U.S.A., on March 4, 1978, with professional address at 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, United Kingdom, as Class A Manager;

- Mr. Ronan Carroll, born in Dublin, Ireland, on November 11, 1971, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and

- Mr. Dylan Davies, born in Swansea, United Kingdom, on November 16, 1966, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager.

Eight resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm that the first accounting year of the Company in Luxembourg shall end on the 31 March 2014.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred Euros (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TCA SPV I Holdings LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, enregistré auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'État du Delaware sous le numéro 5501333 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Magdalena Staniczek, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par TCA SPV I LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et enregistrée auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4387784 (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et dans la mesure du nécessaire, de confirmer les résolutions adoptées par l'actionnaire de la Société à New York, Etats-Unis d'Amérique le 21 mars 2014, de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat à compter de la date du présent acte, sans dissoudre la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et légale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société adopte au Luxembourg, au vue de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la forme légale de société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "TCA SPV I S.à r.l".

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège effectif de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société du 21 mars 2014, démontrant un total d'actifs d'USD 137.654.236,- et un total d'actif nets d'USD 1.376.542,-.

Le prémentionné bilan intérimaire de la Société, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de mettre à jour les Statuts de la Société de manière à les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié dans la troisième résolution ci-dessus.

Les Statuts mis à jour seront désormais lus comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, plus spécifiquement, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "TCA SPV I S.à r.l".

Art. 2. Siège Social. Le siège social sera établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la commune de Niederanven par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront adoptées et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes de la Société ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt-mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chaque part sociale accorde à son détenteur une égalité des droits quant aux profits et aux avoirs de la Société. Ainsi qu'à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La détention d'une part sociale emporte tacite acceptation des Statuts de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu

être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année, à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24 Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux détenteurs des parts sociales au pro rata entre les classes sur base du rapport de la totalité du capital ainsi que des comptes de prime d'émission et du compte de réserve spécial rattachés aux catégories de parts sociales.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique, représentant tout le capital social, a décidé de nommer comme gérants pour une durée illimitée:
- Mme Alyssa Yavner, née en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, le 1 juin 1970, ayant son adresse professionnelle au 450 Park Avenue, 10022 New York, États-Unis d'Amérique, comme gérant de catégorie A;

- M. Matthew Weissman, né à New Jersey, États-Unis d'Amérique le 4 mars 1978, ayant son adresse professionnelle au 55 Grosvenor Street, 4th Floor, London, W1K 3HY, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie A;
- M. Ronan Carroll, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de catégorie B; et
- Mr. Dylan Davies, né à Swansea, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de catégorie B.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer que la première année fiscale de la société à Luxembourg s'achèvera le 31 mars 2014.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états civils et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Staniczek, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/14064. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050111/655.

(140056566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Amot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.255.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051046/10.

(140058803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Goodman Candy Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.981.

EXTRAIT

1. En date du 1^{er} avril 2014, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a transféré 12.500 parts sociales à Goodman Amber Logistics (Netherlands) B.V. ayant son siège social au, Strawinskyiaan 1225, Tower B, Level 12,1077 XX Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014051771/16.

(140058776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Sea Mist Developments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 185.894.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Monsieur Markos GRIGOROPOULOS, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1937, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,
- Mrs. Eirini GRIGOROPOULOS, administratrice de sociétés, née le 3 juin 1972, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,
- Mrs. Stefania GRIGOROPOULOS, administratrice de sociétés, née le 24 mars 1976, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

tous représentés par Monsieur Christian ZOIS, conseiller économique, demeurant professionnellement à 29 rue Alphonse München L-2172 (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société a pour dénomination «SEA MIST DEVELOPMENTS S.A. SPF».

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence à la date d'incorporation de la société et prendra fin le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2015.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Markos GRIGOROPOULOS, deux cents actions	200
Madame Eirini GRIGOROPOULOS, cent cinquante actions	150
Madame Stefania GRIGOROPOULOS, cent cinquante actions	150
Total: cinq cents actions	500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'actionnaire unique par son représentant susnommé a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Markos GRIGOROPOULOS, administrateur de sociétés, né le 21/11/1937, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,
 - Mrs. Eirini GRIGOROPOULOS, administratrice de sociétés, née le 03/06/1972, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,
 - Mrs. Stefania GRIGOROPOULOS, administratrice de sociétés, née le 24/03/1976, à Athènes/Grèce, demeurant professionnellement à GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street.

4. Est nommé administrateur délégué de la Société:

Monsieur Markos GRIGOROPOULOS, prénommé.

4. Est nommé commissaire de la Société:

La société Moratina Services Ltd, une société enregistrée à Nicosie, Chypre (30 Karpenisiou Street, P.C. 1660) et inscrite auprès du registre des sociétés en Chypre sous le numéro HE 230792.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse München.

6. La durée du mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés sera fixée à six ans.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi par une version anglaise. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on twenty-fifty of March

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Mr. Markos GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 21 November 1937, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

- Mrs. Eirini GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 3 June 1972, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

- Mrs. Stefania GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 24 March 1976, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

all represented by Mr. Christian ZOIS, economic consultant, professionally residing in 29 rue Alphonse München L-2172 (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities..

Such appearing parties, acting as said before, have requested the notary to enact the following articles of association of a public limited company ("société anonyme") which they declare to have established as follows:

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "SEA MIST DEVELOPMENTS S.A. SPF".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Mr. Markos GRIGOROPOULOS, two hundred shares	200
Mrs. Eirini GRIGOROPOULOS, one hundred fifty shares	150
Mrs. Stefania GRIGOROPOULOS, one hundred fifty shares	150
Total: five hundred shares	500

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as director of the company:

- Mr. Markos GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 21 November 1937, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

- Mrs. Eirini GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 03 June 1972, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street,

- Mrs. Stefania GRIGOROPOULOS, director of companies, born on 24 March 1976, in Athens/Greece, professionally residing in GR-16674 Gylfada (Greece), 94, Dimela Street.

3.- The following has been appointed as managing director of the company:

- Mr. Markos GRIGOROPOULOS, prenamed.

4.- The following has been appointed as statutory auditor:

The Company Moratina Services Ltd, a company registered in Nicosia, Cyprus (30 Karpenisiou Street, P.C. 1660) and inscribed in the Trade Register of Cyprus under the number HE 230792.

5.- The Company's registered office shall be at L-2172 Luxembourg, 29 rue Alphonse München.

6.- The term of office of the directors, the managing director and the statutory auditor shall be for six years.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Christian ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2014. Relation GRE/2014/1247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014050074/300.

(140057041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Hines Holdings Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hadieh Kaviani.

Référence de publication: 2014050543/10.

(140057869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014051214/11.

(140058454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

All Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 173.716.

L'an deux mille quatorze le vingt-trois janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme All Square S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 133, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.716, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 305 en date du 7 février 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale est ouverte à 14h00 sous la présidence de Madame Katia Gauzès demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Alix van der Wielen demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Blazej Gladysz demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les dix mille (10.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent mille euro (EUR 100.000), jusqu'à celui de cent trois mille euro (EUR 103.000), par l'émission de trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité, et a requis le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille euro (EUR 100.000), jusqu'à celui de cent trois mille euro (EUR 103.000), par l'émission de trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune.

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trois cents (300) nouvelles actions ont toutes été souscrites et libérées à concurrence de 50% par Monsieur Romain Barbey, né à Genève, Suisse, le 23 novembre 1981, demeurant au 16 chemin des Ronzeures, 1297 Founex, Suisse, par un apport en numéraire de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) dont mille cinq cents euros (EUR 1.500) sont alloués au capital social de la Société et cent quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 148.500) sont alloués à la prime d'émission de la Société.

Les actions ainsi souscrites par Monsieur Romain Barbey, susmentionné, ont été payées à concurrence de 50% par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Par la suite, Monsieur Romain Barbey, précité, ici représenté par M. Blazej Gladysz, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, se joint à l'assemblée générale des associés, délibère et décide avec les autres associés les points suivants à l'ordre du jour.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Par conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent trois mille euro (EUR 103.000) représenté par dix mille trois cents (10.300) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10) chacune.»

Frais et Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: K. GAUZES, A. VAN DER WIELEN, B. GLADYSZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050272/74.

(140057644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

ProCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange, 59, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 104.814.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014050734/10.

(140057547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Novimind, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 139.880.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051338/10.

(140058260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Milux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.508.

Nous avons le regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

REVICONSULT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014050676/12.

(140057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.
